

Cheseaux, le 21 avril 2014

Conseil communal de Cheseaux-sur-Lausanne

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis No 39/2014

**Demande de crédit pour l'installation d'un arrosage automatique et d'un complément d'éclairage sur le terrain de football principal (A) de Sorécot**

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de l'étude de ce préavis est composée des membres suivants :

Frédéric Briguet  
Maxime Eberlein  
Christian Estoppey  
Raoul Thonney  
Stéphane Hauert, président et rapporteur

Ladite commission s'est réunie le lundi 31 mars 2014 à 20 h 30, à la salle de la Municipalité de la Maison de commune, en présence de Messieurs les municipaux Bernard Imfeld et Pierre Haemmerli, lesquels ont présenté le préavis et aimablement répondu à nos questions.

### **Préambule**

À l'été 2001, le Conseil communal a accepté un préavis visant la réalisation d'un second terrain de football dans la zone sportive de Sorécot. Ce terrain a été équipé d'un système d'éclairage et d'une installation d'arrosage automatique.

Une utilisation par trop intensive de ce terrain B a causé des dégâts. En février 2008, une demande de crédit a été présentée pour doter le terrain A d'un éclairage partiel, pour permettre des échauffements et entraînements en soirée. Cet éclairage ne permet pas la tenue de compétitions officielles.

Depuis, les effectifs et les activités du Fc Cheseaux n'ont cessé de croître. Le club a approché la commune dans le but d'obtenir une mise en conformité de l'éclairage du terrain A, selon les normes édictées par l'Association cantonale vaudoise de football (ACVF).

### **Buts du préavis**

- Offrir des conditions d'entraînement optimales pour les différentes équipes.
- Ménager le terrain B.
- Permettre de disputer des matchs en semaine sur le terrain A.
- Éviter aux juniors, faute de place, d'avoir à traverser tout le village pour aller s'entraîner sur le terrain de sport de Derrière-la-ville.
- Permettre la « croissance naturelle » du club.

## **Observations de la commission**

### **Deux projets liés, pour la jeunesse**

La demande de crédit pour l'aménagement d'un skate-park et le présent préavis sont techniquement liés. Il est logique de réaliser dans le même temps ces travaux d'amélioration, si les deux préavis sont acceptés. Le refus d'un des projets n'entraînerait toutefois pas le renoncement à l'autre. Les deux projets sont également liés, dans le sens où ils visent à offrir à notre jeunesse des installations de loisirs et contribuent donc à faire de notre village une communauté vivante.

### **Aux normes**

La fédération footballistique fixe les normes en matière d'éclairage des terrains. Clubs et communes propriétaires des terrains sont bien obligés de s'aligner, si ils veulent accueillir des compétitions officielles en-dehors des week-end. Le Fc Cheseaux étant appelé à se développer, il est important de lui offrir cette opportunité.

### **Un système d'arrosage performant**

Le service de voirie appelle de ses vœux l'installation sur le terrain A d'un système d'arrosage automatique tel que celui qui a été d'emblée adopté pour le terrain B. L'actuel système manuel est plus onéreux, chronophage et bruyant que le système automatique.

### **Des risques de sur-utilisation du terrain A**

Il existe certes un risque de voir se dégrader ce terrain, actuellement magnifique, si l'on en abuse. Toutefois, la commune, propriétaire dudit terrain, est attentive à ce problème. Les terrains sont inspectés toutes les semaines par le chef de la voirie, Monsieur Bourqui, lequel signale les éventuels dégâts à Monsieur Imfeld, municipal responsable, qui prend la décision de laisser ou non jouer. Le préavis municipal rappelle qu'en automne 2013, on n'a pas utilisé le terrain B durant un mois.

### **La politique de soutien aux sociétés locales**

D'aucuns pourraient reprocher à la Municipalité de soutenir davantage telle société que telle autre. Un club de football suppose des terrains et leur entretien. Cela a naturellement un coût. La contrepartie est la formation de nombreux jeunes et de la vie dans la commune. Il est à relever que le FC s'efforce de financer une part importante de ses installations et de ses activités.

### **Les coûts**

Il n'y a eu qu'une offre, celle de la Romande Énergie, qui fournit la commune en énergie et a réalisé l'éclairage du terrain B. On n'a pas recouru aux services d'un architecte. La Romande Énergie gère la totalité des travaux et c'est donc elle qui recrute une société de génie civil.

Concernant la qualité d'éclairage, la Fédération de football dicte ses normes et il n'est guère, dès lors, de marge de manœuvre pour être homologué.

En ce qui concerne l'installation d'arrosage, on recourt au service de la même société qui a équipé le terrain B à la satisfaction de la commune.

## Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la commission vous invite, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, à voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Cheseaux-sur-Lausanne :

- vu le préavis municipal No 39/2014 du 24 mars 2014,
- vu le rapport de la commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

### décide:

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 169'000.-- permettant l'installation d'un arrosage automatique et d'un complément d'éclairage sur le terrain de football principal (A) de Sorécot,
- d'amortir cet investissement sur une période de 15 ans,
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché ;

### décharge:

la commission de son mandat.

La commission:

Frédéric Briguet   Maxime Eberlein   Christian Estoppey   Raoul Thonney

Stéphane Hauert, président-rapporteur

